

Coordination g rontologique, pr vention et protection de l'enfance, insertion : Le Conseil g n ral adopte les sch mas d partementaux

Auteur:Olivia Bengu <olivia.bengue@cg12.fr>

La commission permanente du Conseil g n ral du 21 juin a adopt  les sch mas d partementaux de coordination g rontologique, de pr vention et de protection de l'enfance et de l'insertion.

Pour le pr sident Jean-Claude Luche, «la mise en  uvre de la solidarit  repose sur le partenariat. C'est cette d marche que nous voulons privil gier   travers les sch mas d partementaux qui sont d sormais r alis s, comme j'en avais pris l'engagement ».

-

Coordination g rontologique [sch ma d partemental coordination g rontologique](#)

Ce sch ma s'inscrit en prolongement du sch ma d partemental vieillesse et handicap adopt  en janvier 2008 et du programme du Conseil g n ral de septembre 2008. Il vise   r pondre   l'attente exprim e par les partenaires de terrain sur les quatre fonctions essentielles de la coordination : accueillir, informer, orienter et pr venir ; accompagner les personnes  g es d pendantes (assurer les  valuations multidimensionnelles) ; assurer le suivi et la mise en  uvre du plan d'aide ; animer et observer le territoire.

La dynamique de travail en r seau entre les diff rents acteurs engag s sur l'accompagnement et la prise en charge des personnes  g es sur un territoire, la coordination a pour principal objectif d'apporter des r ponses de qualit  ind pendamment de la multiplicit  des institutions et des acteurs et adapt es aux besoins de chaque territoire.

-Pr vention et protection de l'enfance et de la famille

Ce sch ma constitue un outil de pilotage commun de la politique de pr vention et de protection de l'enfance et de la famille pour la p riode 2010-2015 sur la base de orientations : coordination des actions de pr vention ; adaptation des accueils aux besoins des enfants et diversification des modes de prise en charge ; prise en charge des enfants et des adolescents mettant en

échec les solutions d'accueil traditionnelles.

[Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance](#)

-Insertion

Le programme départemental d'insertion 2010-2011 définit la politique départemental d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale d'insertion, planifie les actions correspondantes.

A travers ce programme, les bénéficiaires sont placés au cœur du dispositif d'insertion dans une logique de parcours afin d'adapter le mieux possible les réponses du Département au profil des publics

[programme départemental d'insertion](#)